

PROCES-VERBAL
Séance du jeudi 1^{er} mars 2018
20h20 – 22h00

Présents :	M. Philippe Somsky	Président	(PS)
	Mme Laurence Muller Ahtari	Représentante communale	(LM)
	M. Philippe Jeanfavre	Représentant civil	(PJ)
	M. Vincent Odier	Représentant civil	(VO)
	M. Ettore Morelli	Représentant civil	(EM)
	Mme Roxane Berger	Parent d'élève	(RB)
	M. Alain Bugnon	Parent d'élève	(AB)
	M. Delphine Hilty	Parent d'élève	(DH)
	Mme Sandra Cibert Prod'hom	Représentante scolaire	(SC)
	Mme Véronique Luethi Scepovic	Représentante scolaire	(VL)
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire	(TW)
Excusés :	M. André Guex	Représentant communal	(AG)

Mme S. Jatton tient le procès-verbal de séance

L'ordre du jour:

- 1) Approbation du PV du 7 décembre 2017
- 2) Communication de la Municipalité
- 3) Communication de la Direction
- 4) Résultat de l'enquête de satisfaction au sujet de la restauration scolaire
- 5) Divers et communications individuelles

M. P. Somsky, président, ouvre la séance à 20h20 et souhaite la bienvenue.

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est adopté.

1. Approbation du PV du 7 décembre 2017

Aucune remarque n'étant faite concernant ce procès-verbal, il est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

PS : Fait un retour sur Mont'apprentissage qui s'est déroulé la veille. Le but était de mettre en contact les élèves recherchant un stage ou / et un apprentissage avec une entreprise du Mont-sur-Lausanne. Vingt étaient présentes. Tous les enfants n'ayant pas le même réseau, l'égalité des chances a été respectée. PS remercie l'investissement de la SICNL dans l'organisation de cette manifestation. Il relève le travail fourni en amont par les enseignants sous l'égide de M. Pythoud, doyen et enseignant. Les élèves avaient préparé cette rencontre. Ils sont arrivés avec sérieux. Une personne de la direction générale de l'école post-obligatoire (DGEP) était présente. Elle souhaite travailler sur ce projet et le proposer à d'autres établissements. Nous avons reçu plusieurs encouragements et félicitations de la direction du Département.

PJ : Mont'apprentissage : Les entreprises étaient très satisfaites de cette rencontre. Cette expérience est à renouveler.

Message de AG : Selon l'avancée des travaux, la prochaine séance du C.E. du 17 mai 2018 pourra se faire au collège du Rionzi.

PS : La Commune souhaite développer une politique de la jeunesse avec une offre destinée aux élèves 7P à 11S ainsi qu'aux jeunes de 16-18 ans qui correspondent à leurs attentes. La Commune a réalisé un questionnaire qui sera remis aux personnes concernées. Un forum aura lieu à l'aula du Mottier le mercredi 30 mai 2018. Dans ce même but, une discussion est aussi prévue avec les aînés et Pro Senectute.

PS : En plus de la Fête de mai et du St-Nicolas, la commune souhaite ajouter deux manifestations. Le 22 septembre 2018 en lien avec la journée de la mobilité et fin juin avec la Fête de la musique. Ces manifestations auront lieu sur le site du Mottier.

LM : En ce qui concerne la semaine de la mobilité, un groupe de travail a été mis sur pied. Le but de cette manifestation sera de créer et répertorier des lignes de Pédibus. Le vendredi 21 septembre l'équipe PSPS et l'option math-physique animeront des ateliers. Le samedi 22 septembre 2018 sera ouvert aux familles.

3. Communication de la Direction

TW : La semaine de la magie aura lieu du 26 au 29 mars 2018. Le but de cette semaine à thème est de travailler sur le climat de l'établissement. Les petits et grands seront mélangés.

Un questionnaire traitant sur le climat de l'établissement a été transmis aux enfants. Le retour est très positif et rassurant. Cette étude va être reprise afin de voir comment améliorer le climat. Un gros travail de prévention est effectué avec la Méthode PICA, Action innocence vient tous les deux ans.

La rénovation de la piscine risque de durer jusqu'au mois de décembre.

Journée continue : Mme Gross de la DOP (direction organisation et planification) passera faire une présentation courant 2018 lors d'un prochain CE.

Camps et sorties : Le TF, suite à un recours, a fait modifier la loi scolaire de Thurgovie à mi-décembre 2017. Plus aucun montant ne pourra être demandé aux parents, l'école devant être gratuite. Cet arrêt concerne également, les courses d'école, animations culturelles etc. Le prix des camps ne pourra plus dépasser CHF16.00 par jour, CHF80.00 pour la semaine. Cette somme correspond à ce que coûte en nourriture un enfant à ses parents. Mme Amarel, conseillère d'Etat en charge des écoles, refuse que les élèves puissent participer à une activité sur inscription. Le canton ne mettra, a priori pas d'argent. Les écoles négocieront les

coûts supplémentaires avec les communes. Il est demandé aux directions de ne rien modifier à leurs pratiques jusqu'à septembre 2018.

4. Résultat de l'enquête de satisfaction au sujet de la restauration scolaire

RB. Fait un retour sur cette enquête. Celle-ci sera publiée sur le site de l'aPé.

5. Divers et communications

LM : Ou en est-on de la réflexion sur un début de journée à 8h30 ?

TW : une fois la présentation de Mme Gross faite, une commission chargée de réfléchir sur ces questions sera constituée.

La prochaine séance est fixée au 17 mai 2018 à 19h30.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22h00.

Le président :



P. Somsy

La secrétaire



S. Jatton